



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID19 - CORONAVIRUS

Évreux, le 12 mars 2020

Extension de l'interdiction, pour les usagers des crèches, jardins d'enfant et assistants maternels de l'Eure, résidant dans l'Oise, de se présenter dans ces structures

Dans le cadre de la stratégie d'endiguement du virus SARS-COV-2 (dit COVID-19 ou coronavirus), le Préfet de l'Oise a décidé la fermeture pour une durée de quinze jours des crèches et établissements scolaires jusqu'au lycée.

Sur proposition de l'Agence régionale de santé de Normandie, le Préfet de l'Eure a décidé l'interdiction, pour les usagers résidant dans le département de l'Oise, de se présenter dans les établissements du département de l'Eure par arrêté préfectoral du 8 mars 2020.

Afin de compléter ce dispositif, cette interdiction est étendue, par arrêté du 12 mars 2020 aux crèches et aux assistants maternels indépendants à domicile. Cette mesure entre en application à compter du 13 mars 2020 jusqu'au 22 mars 2020 inclus.

Cette adaptation de posture vise à assurer une pleine effectivité des mesures prises par le Préfet de l'Oise dans l'objectif de prévenir les risques de contagion et de diffusion du virus.

Sur proposition de la rectrice de la région académique de Normandie, les dispositions relatives aux personnels des établissements scolaires et d'enseignement sont en revanche levées, en cohérence avec la posture nationale de prévention, à compter du 16 mars 2020, afin de permettre une reprise des activités pédagogiques dans les établissements. Ces personnels sont en capacité d'assurer la pleine effectivité des gestes barrières recommandés par le Gouvernement.

**Cabinet du préfet de l'Eure
Service départemental
de la communication interministérielle**